

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 juin 2023

---

ORIENTATION ET PROGRAMMATION DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE 2023-2027 - (N° 1440)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° 1247

présenté par

Mme Reid Arbelot, Mme Lebon, M. Castor, M. Maillot, M. Tellier, M. William, Mme Bourouaha, M. Wulfranc, M. Sansu, M. Peu, M. Monnet, M. Rimane, M. Nadeau, M. Roussel, Mme K/Bidi, Mme Faucillon, M. Lecoq, M. Jumel, M. Le Gayic, M. Chailloux, M. Dharréville et M. Chassaigne

-----

**ARTICLE PREMIER****RAPPORT ANNEXÉ**

Après l'alinéa 90, insérer l'alinéa suivant :

« – la création de formations dédiées à l'articulation entre droit commun et droit coutumier dans les territoires d'outre-mer concernés ; »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Deux systèmes juridiques coexistent dans plusieurs collectivités ultramarines : le droit commun et le droit coutumier. Un diplôme universitaire « Valeurs de la république et religions » est notamment proposé à Mayotte depuis 2016. Cette initiative a été saluée par la Commission consultative des droits de l'homme (CNCDH) dans son récent Avis sur l'accès au droit et à la justice dans les outre-mer, et devrait être étendu à d'autres territoires où un droit coutumier existe, notamment en Nouvelle-Calédonie, mais également à Wallis-et-Futuna et dans certaines îles de Polynésie française.